



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 janvier 2006
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Note verbale datée du 23 janvier 2006, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, se référant à sa lettre en date du 19 août 2005, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint un complément d'information au rapport national de la République tchèque (voir annexe), recueilli par les autorités compétentes en réponse aux interrogations figurant dans le tableau du 27 octobre 2004.



Annexe à la note verbale datée du 23 janvier 2006 adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies

Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : République tchèque

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays a-t-il fait l'une des déclarations suivantes ou est-il partie à l'un des traités, conventions ou arrangements suivants?		Oui	Dans l'affirmative, veuillez préciser (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (on se reportera aux numéros de page de la version française du rapport ou au site Web officiel)
1	Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive			
2	Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération	X	Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive	
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques	X	La République tchèque n'apporte aucun appui à des acteurs non étatiques.	Page 4 du rapport
4	Convention sur les armes biologiques	X	Ratification le 30 avril 1975	Page 10 du rapport
5	Convention sur les armes chimiques	X	Instrument déposé le 6 mars 1996	Page 8 du rapport
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X	Instrument déposé le 22 juillet 1969	Pages 4 et 5 du rapport
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	X	<i>Instrument déposé le 11 septembre 1997</i>	< http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
8	Convention sur la protection des matières nucléaires	X	Entrée en vigueur le 8 février 1987	Page 5 du rapport
9	Code de conduite de La Haye	X		Page 3 du rapport
10	Protocole de Genève de 1925	X	<i>Instrument déposé le 17 septembre 1993</i>	< http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X		Page 17 du rapport
12	Zone exempte d'armes nucléaires/Protocole(s)	X		
13	Autres conventions et traités	X	Traité EURATOM	Page 8 du rapport de l'Union européenne

Votre pays a-t-il fait l'une des déclarations suivantes ou est-il partie à l'un des traités, conventions ou arrangements suivants?		Oui	Dans l'affirmative, veuillez préciser (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (on se reportera aux numéros de page de la version française du rapport ou au site Web officiel)
14	Autres dispositifs	X	1. Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN) 2. Groupe de l'Australie (GA) 3. Régime de contrôle de la technologie des missiles (RTCM) 4. Comité Zangger 5. Arrangement de Wassenaar 6. Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP) 7. Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire	Pages 3, 16 et 19 du rapport
15	Divers	X	Inclusion de dispositions relatives aux armes de destruction massive dans les accords conclus avec des pays tiers de l'Union européenne	Page 6 du rapport de l'Union européenne

Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : République tchèque

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Loi n° 281/2002 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes biologiques.	X	1. Code pénal (loi n° 140/1961), articles 185 a) et 186 2. Loi n° 281/2002, article 21 : sanctions	Pages 14, 15 et 16 du rapport
2	Acquisition	X	Loi n° 281/2002 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes biologiques.	X	Loi n° 281/2002 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes biologiques. Code pénal (loi n° 140/1961), article 185 a) : accumulation, autres manipulations	Pages 10 et 11 du rapport; article 185 a) : Samal, Pury et Rizman, Commentaire du Code pénal, C.H.Beck, 6 ^e édition (le « Commentaire ») : « on entend par "accumulation" l'acquisition progressive et le stockage de telles armes »; « on entend par "autres manipulations" toute forme de manipulation, de transfert de propriété, d'acquisition, de modification et même l'utilisation pour essais ».
3	Possession	X	Loi n° 281/2002 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes biologiques.	X	1. Code pénal (loi no 140/1961), article 185 a)	Pages 14, 15 et 16 du rapport
4	Constitution de stocks	X	Loi n° 281/2002 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes biologiques.	X	1. Code pénal (loi n° 140/1961), articles 185 a) et 186. 2. Article 21 de la loi n° 281/2002 : sanctions	Pages 14, 15 et 16 du rapport
5	Recherche et développement	X		X		
6	Transport	X	Loi n° 281/2002 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes biologiques.	X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 185 a) : importation, autres manipulations	Article 185 a) – Commentaire : « l'importation comprend également l'introduction en République tchèque en vue de la réexportation ».

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
7	Transfert	X	Loi n° 281/2002 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes biologiques. Loi n° 186/2004 (portant modification du Code des douanes)	X	Loi n° 140/1961, article 185 a) : importation, autres manipulations	Pages 15 et 16 du rapport
8	Utilisation	X	Loi n° 281/2002 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes biologiques.	X	Loi n° 281/2002 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes biologiques. Loi no 140/1961, article 185 a) : autres manipulations Autres dispositions : voir ci-contre	D'autres dispositions du Code pénal s'appliquent en fonction de l'infraction et de ses conséquences. Par exemple, l'utilisation d'une arme interdite en temps de guerre est passible d'une peine d'emprisonnement de 2 à 7 ans [art. 262.1 a)].
9	Complicité des activités susmentionnées			X	Code pénal (loi no 140/1961) article 9	Page 8 du rapport Le complice est responsable et punissable au même titre que l'auteur.
10	Assistance aux activités susmentionnées			X	Loi n° 140/1961, article 10	L'article 10 s'applique à toutes les formes de participation (organisation, instigation, assistance) punissables si l'auteur principal a au moins tenté de commettre l'infraction.
11	Financement des activités susmentionnées			X	Loi n° 140/1961, article 10	Article 10 – Commentaire : « l'assistance inclut notamment la mise à disposition de moyens » en vue de commettre l'infraction.
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Loi n° 281/2002 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes biologiques.	X	Loi n° 140/161, article 185 a)	Les vecteurs sont couverts par la référence aux « armes, moyens de combat et explosifs, y compris les matières radioactives, interdits par la loi ou par un traité international », qui comporte des dispositions pertinentes des trois traités.

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Participation d'acteurs non étatiques aux activités susmentionnées			X	Loi n° 140/1961, articles 185 a) et 186	Les articles 185 a) et 186 n'exigent pas la participation d'acteurs non étatiques.
14	Divers			X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 185 a) : autres manipulations	Pages 8, 9, 15 et 16 du rapport

Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : République tchèque

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	<i>Loi n° 19/1997 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes chimiques.</i>	X	1. Loi n° 19/1997 : produits dont l'utilisation pourrait aller à l'encontre de l'interdiction qui frappe les armes chimiques. 2. Code pénal (loi n° 140/1961), articles 185 a) et 186	Pages 8, 15 et 16 du rapport
2	Acquisition	X	Loi n° 19/1997 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes chimiques.	X	Loi n° 19/1997 : produits dont l'utilisation pourrait aller à l'encontre de l'interdiction qui frappe les armes chimiques. Code pénal (loi n° 140/1961), article 185 a) : accumulation, autres manipulations	Page 8 du rapport Commentaire: « on entend par "accumulation" l'acquisition progressive et le stockage de telles armes »; « on entend par "autres manipulations" toute forme de manipulation, de transfert de propriété, d'acquisition, de modification et même l'utilisation pour essais ».
3	Possession	X	Loi n° 19/1997	X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 185 a)	
4	Constitution de stocks	X	Loi n° 19/1997 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes chimiques.	X	1. Loi n° 19/1997 : produits dont l'utilisation pourrait aller à l'encontre de l'interdiction qui frappe les armes chimiques. 2. Code pénal (loi n° 140/1961), articles 185 a) et 186	Pages 8, 15 et 16 du rapport
5	Recherche et développement	X	Loi n° 19/1997	X	<i>Loi n° 19/1997</i> Code pénal (loi n° 140/1961), articles 185 a) et 186	Pages 15 et 16 du rapport

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
6	Transport	X	Loi n° 19/1997	X	Loi n° 19/1997 Code pénal (loi n° 140/1961), article 185 a) : importation, autres manipulations; article 186 : importation, exportation, transfert, acquisition pour le compte d'un tiers	Article 185 a) – Commentaire : « l'importation comprend également l'introduction en République tchèque en vue de la réexportation ».
7	Transfert	X	Loi n° 19/1997 : certaines mesures touchent l'interdiction des armes chimiques.	X	Loi n° 19/1997 : produits dont l'utilisation pourrait aller à l'encontre de l'interdiction qui frappe les armes chimiques. Loi n° 140/1961, article 185 a) : importation, autres manipulations; article 186 : importation, transfert	Page 8 du rapport
8	Utilisation	X	Loi n° 19/1997	X	Loi n° 19/1997 : produits dont l'utilisation pourrait aller à l'encontre de l'interdiction qui frappe les armes chimiques. Loi n° 140/1961, article 185 a) : autres manipulations Autres dispositions : voir ci-contre	Page 8 du rapport D'autres dispositions du Code pénal s'appliquent en fonction de l'infraction et de ses conséquences. Par exemple, l'utilisation d'une arme interdite en temps de guerre est passible d'une peine d'emprisonnement de 2 à 7 ans [art. 262.1 a)].
9	Complicité des activités susmentionnées			X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 9	Le complice est responsable et punissable au même titre que l'auteur.
10	Assistance aux activités susmentionnées			X	Loi n° 19/1997 : produits dont l'utilisation pourrait aller à l'encontre de l'interdiction qui frappe les armes chimiques. Loi n° 140/1961, article 10	Page 8 du rapport L'article 10 s'applique à toutes les formes de participation (organisation, instigation, assistance) punissables si l'auteur principal a au moins tenté de commettre l'infraction.

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Financement des activités susmentionnées			X	Loi n° 140/1961, article 10	Article 10 – Commentaire : « l'assistance inclut notamment la mise à disposition de moyens » en vue de commettre l'infraction.
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Loi n°19/1997	X	Loi n° 140/1961, article 185 a)	Les vecteurs sont couverts par la référence aux « armes, moyens de combat et explosifs, y compris les matières radioactives, interdits par la loi ou par un traité international », qui comporte des dispositions pertinentes des trois traités.
13	Participation d'acteurs non étatiques aux activités susmentionnées			X	Loi n° 140/1961, articles 185 a) et 186	Les articles 185 a) et 186 n'exigent pas la participation d'acteurs non étatiques.
14	Divers			X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 185 a) : autres manipulations	Pages 8, 9, 15 et 16 du rapport

Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : République tchèque

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée, article 4	X	Code pénal (loi n° 140/1961), articles 186 et 185 a)	Pages 15 et 16 du rapport
2	Acquisition	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée, article 4	X	Code pénal (loi n° 140/1961), articles 186 et 185 a) : stockage, autres manipulations	Pages 15 et 16 du rapport
3	Possession	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée	X	Code pénal (loi n° 140/1961), articles 186 et 185 a)	Pages 15 et 16 du rapport
4	Constitution de stocks	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée	X	Code pénal (loi n° 140/1961), articles 186 et 185 a)	Pages 15 et 16 du rapport
5	Recherche et développement	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée	X	Code pénal (loi n° 140/1961), articles 186 et 185 a)	Pages 15 et 16 du rapport
6	Transport	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée	X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 185 a) : importation, autres manipulations; article 186 : importation, exportation, transfert, acquisition pour le compte d'un tiers	Article 185 a) – Commentaire : « l'importation comprend également l'introduction en République tchèque en vue de la réexportation ».
7	Transfert	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée, article 5	X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 185 a) : importation, autres manipulations; article 186 : importation, transfert	Pages 15 et 16 du rapport
8	Utilisation	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée, article 5	X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 185 a) : autres manipulations Autres dispositions : voir ci-contre	D'autres dispositions du Code pénal s'appliquent en fonction de l'infraction et de ses conséquences. Par exemple, l'utilisation d'une arme interdite en temps de guerre est passible d'une peine d'emprisonnement de 2 à 7 ans [art. 262.1 a)].

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Complicité des activités susmentionnées			X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 9	Le complice est responsable et punissable au même titre que l'auteur.
10	Assistance aux activités susmentionnées			X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 10	L'article 10 s'applique à toutes les formes de participation (organisation, instigation, assistance) punissables si l'auteur principal a au moins tenté de commettre l'infraction.
11	Financement des activités susmentionnées			X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 10	Article 10 – commentaire : « l'assistance inclut notamment la mise à disposition de moyens » en vue de commettre l'infraction.
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs			X	Code pénal (loi n° 140/1961), article 185 a)	Les vecteurs sont couverts par la référence aux « armes, moyens de combat et explosifs, y compris les matières radioactives interdits par la loi ou par un traité international », qui comporte des dispositions pertinentes des trois traités.
13	Participation d'acteurs non étatiques aux activités susmentionnées			X	Code pénal (loi n° 140/1961), articles 185 a) et 186	Les articles 185 a) et 186 n'exigent pas la participation d'acteurs non étatiques.
14	Divers			X	Code pénal (loi n° 140/1961) article 185 a) : autres manipulations	Pages 15 et 16 du rapport

Paragraphe 3 a) et b) – Comptabilité, sécurité et protection des armes biologiques et des éléments connexes

État : République tchèque

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes biologiques et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de comptabilité au stade de la fabrication	X	1. Loi n° 281/2002 2. Règlement n° 474/2002	X	1. Loi n° 281/2002, article 21 2. Code pénal, article 186 (matières hautement dangereuses et dangereuses)	Pages 10 et 11 du rapport
2	Mesures de comptabilité au stade de l'utilisation	X				
3	Mesures de comptabilité des stocks	X				
4	Mesures de comptabilité lors du transport		Lois n° 281/2002 et 186/2004	X	Code pénal, article 186 : fabrication et possession non autorisées	Une autorisation valable pour « la fabrication, l'importation, l'exportation, le transport, la détention ou l'acquisition pour le compte d'un tiers » de matières radioactives ou hautement dangereuses exonère de la responsabilité pénale.
5	Autres mesures de comptabilité		Directive 2000/54/CE		Loi n° 281/2002, article 21 Code pénal, article 186	Page 11 du rapport de l'Union européenne
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X				
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X				
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X		X		
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Directives 94/55/CE et 96/49/CE du Conseil	X	La République tchèque est partie aux accords ADR et RID.	Pages 11 et 13 du rapport de l'Union européenne
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection des installations, des matières et du transport					

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes biologiques et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Habilitation des installations et du personnel aux fins du traitement des substances biologiques	X	Les licences sont délivrées par l'Office national de la sécurité nucléaire.	X	1. Contrôle systématique des manipulations de matières et de toxines hautement dangereuses et dangereuses 2. Loi n° 281/2002, article 21 : sanctions 3. Code pénal, article 186	Page 11 du rapport
13	Enquête d'habilitation					
14	Mesures de comptabilité, de sécurisation et de protection des vecteurs					
15	Réglementations concernant le génie génétique	X	Loi n° 78/2004			
16	Autres lois et règlements sur la sécurité et la protection des substances biologiques	X	Directive 89/391/CE			Page 11 du rapport de l'Union européenne
17	Divers	X	Loi n° 281/2002 : régime du contrôle des transferts Arrêté gouvernemental n° 306 du 29 mars 2000 : l'Office national de la sécurité nucléaire doit élaborer un cadre législatif. Lois n° 258/2000, 166/1999 et 147/1999 Règlements n° 298/2003 et 528/2004			Pages 10 et 11 du rapport

Paragraphe 3 a) et b) – Comptabilité, sécurité et protection des armes chimiques et des éléments connexes

État : République tchèque

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes chimiques et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de comptabilité au stade de la fabrication	X	Loi n° 19/1997 et règlement d'application n° 50/1997	X	1. Loi n° 19/1997, modifiée 2. Code pénal, article 186	Pages 8 et 9 du rapport
2	Mesures de comptabilité au stade de l'utilisation	X		X		
3	Mesures de comptabilité des stocks	X		X		
4	Mesures de comptabilité lors du transport	X	Loi n° 19/1997	X	Loi n° 19/1997 Code pénal, article 186	Article 186 : une autorisation valable pour « la fabrication, l'importation, l'exportation, le transport, la détention ou l'acquisition pour le compte d'un tiers » de matières radioactives ou dangereuses exonère de la responsabilité pénale.
5	Autres mesures de comptabilité	X	Loi n° 19/1997	X	Loi n° 19/1997	
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	1. Directive 98/24/CE 2. Loi n° 19/1997	X	1. Loi n° 19/1997, modifiée 2. Code pénal, article 186	Page 11 du rapport de l'Union européenne Pages 8 et 9 du rapport
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X		X		
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X		X		
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	1. Loi n° 19/1997 2. Directives 94/55/CE et 96/49/CE du Conseil	X	La République tchèque est partie aux accords ADR et RID.	Pages 8 et 9 du rapport Pages 11 et 13 du rapport de l'Union européenne
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection des installations, des matières et du transport					

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes chimiques et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Habilitation des installations et entités, et autorisation de l'utilisation des produits chimiques	X	Loi n° 19/1997; Office national de la sécurité nucléaire	X	1. Loi n° 19/1997 2. Code pénal, article 186	Pages 8 et 9 du rapport
13	Enquête d'habilitation	X	Loi n° 19/1997			
14	Mesures de comptabilité, de sécurisation et de protection des vecteurs					
15	Autorité nationale de suivi de la Convention sur les armes chimiques	X	Office national de la sécurité nucléaire (loi n° 19/1997 modifiée)			Pages 8 et 9 du rapport
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention	X	Déclaration annuelle à l'OIAC			Page 9 du rapport
17	Mesures de comptabilité, de sécurisation et de protection des armes chimiques anciennes					
18	Autres lois et règlements sur le contrôle des produits chimiques	X	Lois n° 38/1994, 353/1999 et 356/2003			
19	Divers					

Paragraphe 3 a) et b) – Comptabilité, sécurité et protection des armes nucléaires et des éléments connexes

État : République tchèque

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes nucléaires et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de comptabilité au stade de la fabrication	X	Règlement n° 145/1997 modifié par le règlement n° 316/2002; Règlement (EURATOM) n° 302/2005 de la Commission	X	1. Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, article 40 et/ou 41; mesures correctives et/ou sanctions 2. Système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires 3. Code pénal, article 186	Pages 6 et 7 du rapport
2	Mesures de comptabilité au stade de l'utilisation	X		X		
3	Mesures de comptabilité des stocks	X		X		
4	Mesures de comptabilité lors du transport	X		X		Article 186 : une autorisation valable pour « la fabrication, l'importation, l'exportation, le transport, la détention ou l'acquisition pour le compte d'un tiers » de matières radioactives ou dangereuses exonère de la responsabilité pénale.
5	Autres mesures de comptabilité	X	1. Directive 2003/122/EURATOM du Conseil			Page 9 du rapport de l'Union européenne
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	2. Directive 96/29 EURATOM du Conseil	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, article 40 et/ou 41; mesures correctives et/ou sanctions	Page 6 du rapport
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	Règlement n° 144/1997, modifié par le règlement n° 500/2005	X		
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X		X		
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Règlement n° 317/2002 Directives 94/55/CE et 96/49/CE du Conseil	X	1. Directive 92/3 EURATOM : notification préalable des opérations de transport 2. Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, article 40 et/ou 41; mesures correctives et/ou sanctions	Page 7 du rapport Pages 9 et 13 du rapport de l'Union européenne

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes nucléaires et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection des installations, des matières et du transport	X	Règlement n° 144/1997, modifié par le règlement n° 500/2005	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, article 40 et/ou 41; mesures correctives et/ou sanctions	Page 6 du rapport
12	Habilitation des installations et entités, et autorisation de l'utilisation des matières nucléaires	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire modifiée par la loi n° 13/2002	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, article 40 et/ou 41; mesures correctives et/ou sanctions Code pénal, article 186 (possession)	Pages 6 et 7 du rapport
13	Enquête d'habilitation					
14	Mesures de comptabilité, de sécurisation et de protection des vecteurs					
15	Autorité nationale de suivi de la réglementation	X	Office national de la sécurité nucléaire (loi sur l'énergie nucléaire)			Page 6 du rapport
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	1. Accord de garanties en vigueur depuis le 11 septembre 1997 2. Protocole additionnel en vigueur depuis le 1 ^{er} juillet 2002			Page 5 du rapport
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives	X	<i>La République tchèque a exprimé son soutien au Directeur général de l'AIEA</i>			
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic de matières nucléaires et autres sources radioactives	X	<i>La République tchèque contribue au programme de base de données de l'AIEA</i>			
19	Autres accords intéressant l'AIEA					
20	Autres lois et règlements sur les matières nucléaires, notamment pour l'application de la Convention sur la protection des matières nucléaires					

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes nucléaires et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
21	Divers		Le règlement n° 144/1997 a été modifié par le règlement n° 500/2005			Page 8 du rapport

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes

État : République tchèque

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Règlement (CEE) n° 2913/1992 du Conseil (Code des douanes communautaire) 2. Règlement n° 2454/1993 de la Commission (dispositions d'application du Code des douanes communautaire) 3. Loi n° 13/1993 sur les douanes 4. Loi n° 185/2004 sur l'administration des douanes 5. Loi n° 186/2004	X	Administration des douanes	Pages 13 et 14 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	Loi n° 185/2004			
3	Contrôle du courtage, de la commercialisation, des négociations et de toute forme d'aide à la vente de biens et de technologies	X	Loi n° 185/2004			Page 13 du rapport
4	Organismes et autorités de suivi			X	Administration des douanes	Page 13 du rapport
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, modifié	X	1. Loi n° 594/2004, paragraphes 17 et 18	Pages 10, 11, 15 et 16 du rapport
6	Régime d'autorisation	X	2. Loi n° 594/2004 3. Loi n° 281/2002 4. Loi n° 38/1994, modifiée	X	2. Loi n° 38/1994 3. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée), article 124, paragraphes a) à f)	

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
7	Délivrance d'autorisations individuelles	X	Examen au cas par cas	X	1. Loi n° 594/2004, paragraphes 17 et 18 2. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée), article 124, paragraphes a) à f).	Page 16 du rapport
8	Délivrance d'autorisations générales	X	Autorisation générale communautaire d'exportation n° EU 001, annexe II du règlement (CE) n° 1504/2004 du Conseil	X	1. Loi n° 594/2004, paragraphes 17 et 18 2. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée), article 124, paragraphes a) à f)	
9	Dérogations au régime d'autorisation	X	Libre circulation de toutes les marchandises à l'intérieur de la Communauté. La liste des exceptions figure à l'annexe IV du règlement (CE) n° 1504/2004 du Conseil			Page 15 du rapport de l'Union européenne
10	Conditions de délivrance des autorisations/visas d'exportation					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Office national de la sécurité nucléaire Service des licences du Ministère de l'industrie et du commerce	X	Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée), article 124, paragraphes a) à f)	Page 9 du rapport
12	Examen interministériel des autorisations	X	Consultation des autorités compétentes	X	Dans certaines conditions, les États membres de l'Union européenne doivent se consulter avant de délivrer des autorisations.	Page 15 du rapport Page 16 du rapport de l'Union européenne

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Listes de contrôle	X	1. Liste figurant à l'annexe I du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil 2. Règlement (CE) n° 1504/2004 du Conseil 3. Liste en annexe au règlement n° 474/2002			Page 16 du rapport Pages 16 et 17 du rapport de l'Union européenne
14	Mise à jour des listes	X	Les listes peuvent être mises à jour. Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, modifié; loi n° 594/2004; Code des douanes			Page 16 du rapport
15	Mesures applicables aux technologies	X				Page 15 du rapport
16	Mesures applicables aux vecteurs	X				Page 15 du rapport
17	Contrôle des utilisateurs finals	X				Page 14 du rapport
18	Clause attrape-tout	X				Page 14 du rapport
19	Transferts immatériels	X				Page 14 du rapport
20	Contrôle des biens en transit	X	Code des douanes			Page 15 du rapport
21	Contrôle des transbordements	X	Code des douanes			Page 15 du rapport
22	Contrôle des réexportations	X	Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, modifié; loi n° 594/2004; Code des douanes	X		Loi n° 594/2004, Code pénal (loi n° 140/161, modifiée)
23	Contrôle des transferts de fonds					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations		Loi n° 281/2002	X	Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée), article 124, paragraphes a) à f)	Pages 15 et 16 du rapport

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
26	Extraterritorialité			X	Code pénal, articles 17 à 21	Des dispositions pénales s'appliquent aux actes commis en dehors du territoire tchèque dans certaines conditions : nationalité, principe <i>aut dedere aut judicare</i> , etc.
27	Divers	X	Contrôle de l'assistance technique – loi n° 594/2004, paragraphe 12	X	1. Loi n° 594/2004, paragraphes 17 et 18 2. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée)	Page 14 du rapport

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes

État : République tchèque

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Règlement (CEE) n° 2913/92 du Conseil (Code des douanes communautaire) 2. Règlement n° 2454/1993 de la Commission (dispositions d'application du Code des douanes communautaire) 3. Loi n° 13/1993 (sur les douanes) 4. Loi n° 185/2004 sur l'administration des douanes 5. Loi n° 186/2004	X	Administration des douanes	Pages 12, 13 et 14 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	Loi n° 185/2004			
3	Contrôle du courtage, de la commercialisation, des négociations et de toute forme d'aide à la vente de biens et de technologies	X	Loi n° 185/2004			Page 13 du rapport
4	Organismes et autorités de suivi			X	Office national de la sécurité nucléaire. Administration des douanes	Page 13 du rapport

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, modifié 2. Loi n° 594/2004 3. Loi n° 19/1997, modifiée 4. Loi n° 38/1994, modifiée	X	1. Loi n° 594/2004, paragraphes 17 et 18 2. Loi n° 19/1997, article 32 : sanctions 3. Loi n° 38/1994 4. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée)	Pages 10, 11 et 14 à 17 du rapport
6	Régime d'autorisation	X		X		
7	Délivrance d'autorisations individuelles	X	Loi n° 594/2004 Examen de chaque exportation Loi n° 19/1997	X	1. Loi n° 594/2004, paragraphes 17 et 18 2. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée)	Pages 14 et 15 du rapport
8	Délivrance d'autorisations générales	X	Autorisation générale communautaire d'exportation n° EU 001, annexe II du règlement (CE) n° 1504/2004 du Conseil	X	1. Loi n° 594/2004, paragraphes 17 et 18 2. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée)	
9	Déroptions au régime d'autorisation	X	Libre circulation de toutes les marchandises à l'intérieur de la Communauté. La liste des exceptions figure à l'annexe IV du règlement (CE) n° 1504/2004 du Conseil			Page 15 du rapport de l'Union européenne
10	Conditions de délivrance des autorisations/visas d'exportation					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Service des licences du Ministère de l'industrie et du commerce Office national de la sécurité nucléaire	X	Code pénal [loi n° 140/1961, article 124, paragraphes a) à f)]	Page 9 du rapport
12	Examen interministériel des autorisations	X	Consultation des autorités compétentes	X	Dans certaines conditions, les États membres de l'Union européenne doivent se consulter avant de délivrer des autorisations.	Page 15 du rapport Page 16 du rapport de l'Union européenne

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Listes de contrôle	X	1. Liste figurant à l'annexe I du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil 2. Règlement (CE) n° 1504/2004 du Conseil 3. Règlement n° 50/1997			Page 16 du rapport Pages 16 et 17 du rapport de l'Union européenne
14	Mise à jour des listes	X	Les listes peuvent être mises à jour.			Page 16 du rapport
15	Mesures applicables aux technologies	X	Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, modifié; loi n° 594/2004; Code des douanes			Page 15 du rapport
16	Mesures applicables aux vecteurs	X				Page 15 du rapport
17	Contrôle des utilisateurs finals	X				Page 14 du rapport
18	Clause attrape-tout	X				Page 14 du rapport
19	Transferts immatériels	X				Page 14 du rapport
20	Contrôle des biens en transit	X	Code des douanes			Page 15 du rapport
21	Contrôle des transbordements	X	Code des douanes			Page 15 du rapport
22	Contrôle des réexportations	X	Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, modifié; loi n° 594/2004; Code des douanes			Loi n° 594/2004, Code pénal (loi n° 140/161, modifiée)
23	Contrôle des transferts de fonds					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	1. Loi n° 19/1997 2. Loi n° 38/1994	X	1. Loi n° 19/1997, article 32 : sanctions 2. Loi n° 38/1994 3. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée)	Pages 9, 15 et 16 du rapport

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
26	Extraterritorialité	X	Loi n° 19/1997	X	Code pénal, articles 17 à 21	Des dispositions pénales s'appliquent aux actes commis en dehors du territoire tchèque dans certaines conditions : nationalité, principe <i>aut dedere aut judicare</i> , etc.
27	Divers	X	Contrôle de l'assistance technique – loi n° 594/2004, paragraphe 12		1. Loi n° 594/2004, paragraphes 17 et 18 2. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée)	Page 14 du rapport

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes

État : République tchèque

Date du rapport : 27 octobre 2004

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Règlement (CEE) n° 2913/1992 du Conseil (Code des douanes communautaire) 2. Règlement n° 2454/1993 de la Commission (dispositions d'application du Code des douanes communautaire) 3. Loi n° 13/1993 (sur les douanes) 4. Loi n° 185/2004 sur l'administration des douanes 5. Loi n° 18/1997	X	Administration des douanes	Pages 12, 13 et 14 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	Loi n° 18/1997			
3	Contrôle du courtage, de la commercialisation, des négociations et de toute forme d'aide à la vente de biens et de technologies	X	Loi n° 185/2004 Loi n° 18/1997			Page 13 du rapport
4	Organismes et autorités de suivi	X	Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée, article 39	X	Office national de la sécurité nucléaire, Administration des douanes	Page 13 du rapport
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, modifié par le règlement (CE) n° 1504/2004	X	1. Loi n° 594/2004, paragraphes 17 et 18	Pages 10, 11 et 14 à 17 du rapport
6	Régime d'autorisation	X	2. Loi n° 594/2004 3. Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée 4. Loi n° 38/1994	X	2. Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée, article 40 et/ou 41 3. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée)	

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
7	Délivrance d'autorisations individuelles	X	Examen au cas par cas Loi n° 594/2004 Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée	X	1. Loi n° 594/2004, paragraphes 17 et 18 2. Loi n° 18/1997 sur l'énergie nucléaire, modifiée 3. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée)	Page 15 du rapport
8	Délivrance d'autorisations générales					
9	Déroptions au régime d'autorisation	X	Libre circulation de toutes les marchandises à l'intérieur de la Communauté. La liste des exceptions figure à l'annexe IV du règlement (CE) n° 1504/2004 du Conseil			Page 15 du rapport de l'Union européenne
10	Conditions de délivrance des autorisations/visas d'exportation					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Service des licences du Ministère de l'industrie et du commerce Office national de la sécurité nucléaire	X	Code pénal (loi n° 140/1961 modifiée), article 124, paragraphes a) à f)	Page 9 du rapport
12	Examen interministériel des autorisations	X	Consultation des autorités compétentes	X	Dans certaines conditions, les États membres de l'Union européenne doivent se consulter avant de délivrer des autorisations.	Page 15 du rapport Page 16 du rapport de l'Union européenne
13	Listes de contrôle	X	Liste figurant à l'annexe I du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil modifié par le règlement (CE) n° 1504/2004 du Conseil, Règlement n° 179/2002			Page 16 du rapport Pages 16 et 17 du rapport de l'Union européenne

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
14	Mise à jour des listes	X	Les listes peuvent être mises à jour Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, modifié; loi n° 594/2004; Code des douanes Loi n° 18/1997			Page 16 du rapport
15	Mesures applicables aux technologies	X				Page 15 du rapport
16	Mesures applicables aux vecteurs	X				Page 15 du rapport
17	Contrôle des utilisateurs finals	X				Page 14 du rapport
18	Clause attrape-tout	X				Page 14 du rapport
19	Transferts immatériels		Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, modifié; loi n° 594/2004; Code des douanes Loi n° 18/1997			Page 14 du rapport
20	Contrôle des biens en transit	X	Code des douanes Loi n° 18/1997			Page 15 du rapport
21	Contrôle des transbordements	X	Code des douanes			Page 15 du rapport
22	Contrôle des réexportations	X	Règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, modifié; loi n° 594/2004; Code des douanes Loi n° 18/1997			Loi n° 594/2004, Code pénal (loi n° 140/161, modifiée)
23	Contrôle des transferts de fonds					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Loi n° 18/1997 modifiée	X	1. Loi n° 18/1997 sur l'énergie atomique, modifiée, article 40 et/ou 41 2. Code pénal (loi n° 140/1961)	Pages 6, 7, 14 à 17 du rapport

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
26	Extraterritorialité	X	Loi n° 18/1997	X	Code pénal, article 17 à 21	Des dispositions pénales s'appliquent aux actes commis en dehors du territoire tchèque dans certaines conditions : nationalité, principe <i>aut dedere aut judicare</i> , etc.
27	Divers	X	Contrôle de l'assistance technique – loi n° 594/2004, paragraphe 12 Loi n° 18/1997	X	1. Loi n° 594/2004, paragraphes 17 et 18 2. Code pénal (loi n° 140/1961, modifiée)	Page 14 du rapport

Paragraphes 6, 7 et 8 d) – Listes de contrôle, assistance, information

État : République tchèque

Date du rapport : 27 octobre 2004

Pouvez-vous apporter des précisions sur les points suivants?		Oui		Observations
1	Listes de contrôle (biens, matériels, matières et technologies)	X	Liste de contrôle figurant à l'annexe I du règlement (CE) n° 1334/2000 du Conseil, régulièrement mise à jour	Page 16 du rapport
2	Autres listes de contrôle	X	1. Liste des biens nucléaires et des biens à double usage dans le domaine nucléaire (règlement n° 179/2002) 2. Liste des agents biologiques et des toxines hautement dangereux (règlement n° 474/2002) 3. Liste des produits chimiques inscrits aux tableaux (règlement n° 50/1997)	Pages 6, 7 et 11 du rapport
3	Assistance offerte	X	La République tchèque est disposée à offrir son concours en réponse à des demandes précises.	Page 16 du rapport
4	Assistance demandée			
5	Programmes d'assistance bilatéraux, plurilatéraux ou multilatéraux	X	La République tchèque a adhéré au groupe des pays donateurs qui contribuent activement à la destruction des armes chimiques	Page 17 du rapport
6	Information des industriels	X	Des renseignements de base, des explications et des instructions concernant notamment la législation applicable, les listes et les formulaires se trouvent sur un site Web régulièrement mis à jour. Le Ministère de l'industrie et du commerce a mis au point un programme type d'audit interne des exportations qui a été offert gracieusement aux entreprises tchèques.	Page 18 du rapport
7	Information du public	X	Des renseignements de base, des explications et des instructions concernant notamment la législation applicable, les listes et les formulaires se trouvent sur un site Web régulièrement mis à jour.	Page 18 du rapport